

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie :

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2024 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 10, rue Louis-Charles-Panet ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

- Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 17 h
- Vendredi de 8 h à midi

Avis donné à Sainte-Mélanie, ce 22^e jour de février 2024.



François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 22 février 2024, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour de février 2024.

A handwritten signature in blue ink, reading "François A. Guay". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général
et greffier-trésorier